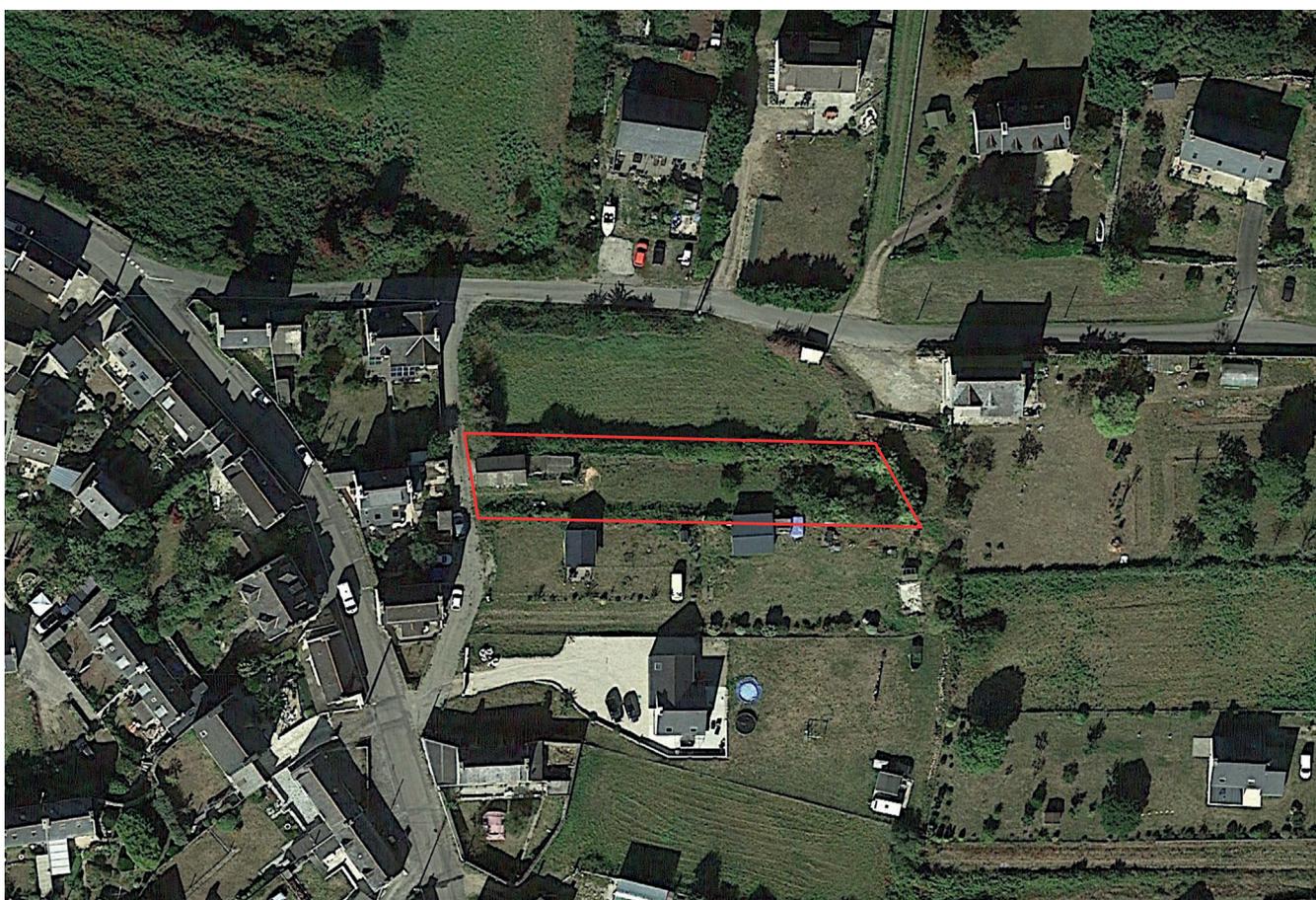


FAISA MAISON D'AUTONOMIE

Chemin Dupleix 29780 PLOUHINEC
Mo : Eva Pagneux & Romuad Sauvervald



18 Mars 2025

Département :
FINISTERE

Commune :
PLOUHINEC

Section : YW
Feuille : 000 YW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Références de la parcelle 000 YW 33

Référence cadastrale de la parcelle	000 YW 33
Contenance cadastrale	190 mètres carrés
Adresse	MENEZ VEIL 29780 PLOUHINEC

Références de la parcelle 000 YW 35

Référence cadastrale de la parcelle	000 YW 35
Contenance cadastrale	39 mètres carrés
Adresse	RUE DUPLEIX 29780 PLOUHINEC

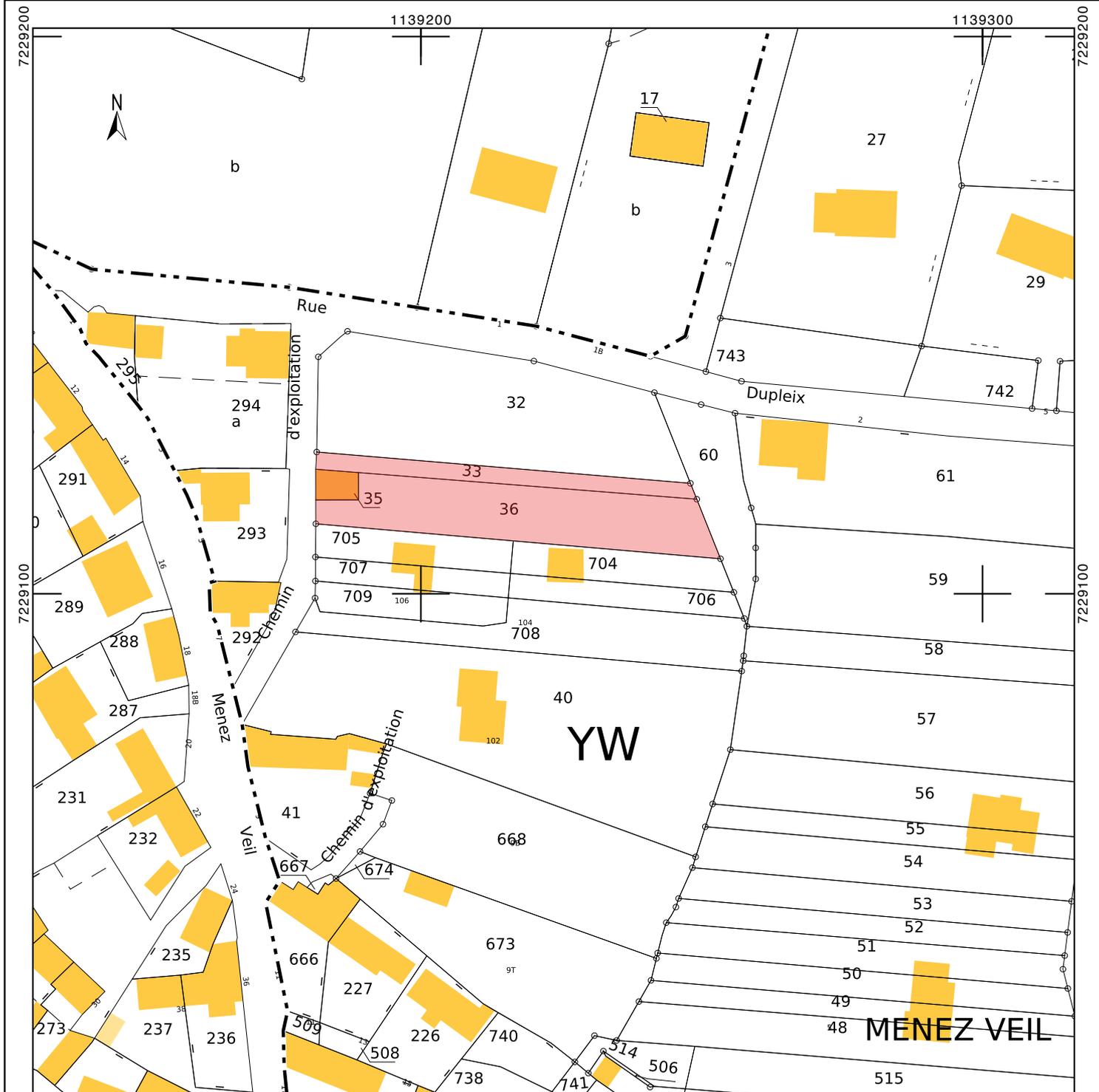
Références de la parcelle 000 YW 36

Référence cadastrale de la parcelle	000 YW 36
Contenance cadastrale	660 mètres carrés
Adresse	MENEZ VEIL 29780 PLOUHINEC

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF antenne de Quimper
Pôle Topographique et Gestion
Cadastrale 3 boulevard du Finistère
29107
29107 QUIMPER CEDEX
tél. 02 98 98 54 54 -fax
ptgc.finistere.quimper@dgfip.finances.gou
v.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Eva Pagneux & Romuald Sauvervald
1 venelle du Réuniou
29770 Audierne
29.cassiope@gmail.com
0651041508

À l'attention de M. GALAN le Commissaire Enquêteur
Mairie
Rue du General de Gaulle
29780 PLOUHINEC

Date : 18 Mars 2025

Objet : Demande de maintien du zonage actuel des parcelles YW 33, YW 35, YW 36 dans le cadre de la révision du PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous permettons de vous écrire concernant la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et son impact potentiel sur les parcelles YW 33, YW 35 et YW 36 situées au Chemin Dupleix, 29780 PLOUHINEC.

En devenant propriétaires de ces terrains (achat effectué en janvier 2025), notre intention était de pouvoir y construire une habitation d'autonomie destinée à nos parents vieillissants, afin qu'ils puissent vivre leurs dernières années à proximité de notre domicile et dans un cadre adapté à leurs besoins.

Nous avons procédé à cet achat en toute bonne foi, et il apparaît aujourd'hui que nous avons manqué de perspicacité quant à la prise d'informations concernant le projet de révision du PLU en cours. C'est pourquoi nous vous présentons cette note accompagnée d'un schéma permettant de formaliser nos intentions concernant ce projet. Cette maison d'autonomie a été imaginée en nous basant sur les dispositions du PLU en vigueur et le statut UHb des parcelles dont nous sommes désormais propriétaires. Une modification du zonage ou des règles d'urbanisme affectant ces parcelles compromettrait ce projet familial, essentiel au bien-être de nos parents.

Nous souhaitons donc vous demander d'étudier la possibilité de préserver le statut UHb des parcelles YW 33, YW 35 et YW 36 afin de pouvoir mener à bien notre projet. En plus de l'impact économique que produirait un changement de statut, nous nous verrions bloqués quant à la possibilité de nous occuper de nos parents en les gardant au plus près de nous.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute discussion ou complément d'information et espérons vivement que notre situation pourra être prise en compte dans cette révision.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Eva Pagneux & Romuald Sauvervald

YW 32

YW 33

YW 35

Création de zone de stationnement type evergreen

Zone d'implantation de la maison d'autonomie (RDC + Comble) préservant les vues des batis existant.

YW 36

18 Mars 2025

YW 705

YW 707

YW 709

Pignon Nord
doté d'une baie
vitrée chassi fixe

Façade Nord
borgne

YW 704

YW 706

YW 708

